

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 NOVEMBRE 2019

DELIBERATION N°2019.00461

CONTRAT TERRITORIAL POUR LE MOBILIER USAGE 2019-2023

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 07 novembre 2019

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 35

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 39

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE,
M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, M. André CHARBONNIER,
M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Marc FAURE,
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET,
M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, M. Roland GOUJON,
M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN,
Mme Delphine JUSSELME, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Claude LIOGIER,
M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, M. Yves PARTRAT,
M. Jean-Michel PAUZE, M. Gaël PERDRIAU, M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Claude SCHALK, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT,
M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Jean-Luc DEGRAIX donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
M. Gilles THIZY donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Jean-Yves CHARBONNIER,
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Gilles ESTABLE, M. Bernard FAUVEL,
M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Annie GREGOIRE, M. Robert KARULAK,
M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI,
M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT,
M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER,
M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

RECÙ EN PREFECTURE

Le 27 novembre 2019

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20191114-D20190046110

DATE D'AFFICHAGE :20191127

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 NOVEMBRE 2019

CONTRAT TERRITORIAL POUR LE MOBILIER USAGE 2019-2023

Dans le cadre de sa compétence de gestion des déchets ménagers et assimilés, Saint-Etienne Métropole développe différents outils et projets afin d'améliorer la valorisation des déchets pris en charge, en particulier sur l'ensemble du réseau de déchèteries de la Métropole.

Dès 2013, une première convention avait été signée avec Eco-mobilier, éco-organisme agréé par l'Etat, en charge des déchets d'éléments d'ameublement (DEA). Elle avait permis de mettre en place sur les déchèteries, de façon progressive, des bennes dédiées à la collecte des DEA ménagers (meubles, literie, sièges, quelle que soit leur matière). Fin 2018, les 13 déchèteries du territoire disposaient toutes d'une benne spécifique pour collecter ce flux. Cette convention a pris fin au 31 décembre 2018.

Depuis, aucune version du contrat territorial du mobilier usagé n'avait encore reçu un avis favorable des pouvoirs publics. Malgré cela, la continuité de service a été assurée en 2019, sans pour autant avoir signé de contrat (situation similaire aux autres collectivités en France).

Une version a été validée en septembre 2019, pour un contrat portant sur la période 2019-2023. Ce contrat prévoit un soutien de 20 € la tonne de DEA collectée pour la période 2019-2020 et un forfait de 2 500 € par déchèterie et par an. Pour la période 2021-2023, il sera nécessaire de signer un avenant prenant en compte la concertation en cours entre Eco-mobilier et les pouvoirs publics. La signature de ce contrat avant le 31/12/19 permettra de bénéficier de la rétroactivité des soutiens sur l'ensemble de l'année 2019.

En 2018, près de 6 000 tonnes de DEA avaient été collectés sur les déchèteries de Saint-Etienne Métropole. Fin septembre 2019, plus de 5 000 tonnes de DEA ont déjà été collectés, représentant un soutien d'environ 110 k€. A ce montant s'ajoute la partie annuelle forfaitaire par site, soit 30 k€. La recette 2019 sera donc supérieure à 150 k€.

Outre les recettes perçues, la mise en place de bennes DEA sur les déchèteries permet également une baisse des dépenses, les DEA étant pris en charge par l'éco-organisme pour leur transport et traitement. Auparavant, ces déchets étaient pris en charge par Saint-Etienne Métropole, principalement dans les bennes bois et tout-venant.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer le « contrat territorial pour le mobilier usagé » avec l'éco-organisme agréé Eco-mobilier,**

- la recette correspondante sera perçue au budget principal des Déchets – Section de Fonctionnement - Article 7078 – Destination 2014-DECGE-1000.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU